

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011**

**Délibération
n° 2011.11.137.B**

"Mise à la cote des regards de visite et des branchements sur ouvrages eaux usées, eau potable et eaux pluviales" - Appel d'offres ouvert

LE VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 novembre 2011**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.137.B**

**ENVIRONNEMENT/ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES - EAUX PLUVIALES - EAU POTABLE**

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**"MISE A LA COTE DES REGARDS DE VISITE ET DES BRANCHEMENTS SUR OUVRAGES
EAUX USEES, EAU POTABLE ET EAUX PLUVIALES" - APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché 2007/122 pour la « mise à la cote de regards de visite et de branchements sur ouvrages d'eaux usées, eau potable et eaux pluviales » a été notifié le 12 décembre 2007 et arrive donc à échéance le 31 décembre 2011.

Afin d'avoir un titulaire au 1^{er} janvier 2012, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, avec l'estimation annuelle suivante : 150 000 € HT.

Vu l'avis de la commission environnement - cadre de vie - construction du 21 novembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, et renouvelable annuellement par reconduction expresse 2 fois.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 61521 – rubrique 811 et aux budgets annexes assainissement et eau potable – article 6152.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 décembre 2011

Affiché le :

16 décembre 2011